

Elections CMCAS et CAMIEG du 22 au 26 juin 2009 Procédures de Vote

Pour ces 2 élections, nous vous rappelons que dès le 2 juin prochain vous allez recevoir tout le kit de campagne préparé par la fédération. A cette même date, tout le monde recevra, par voie postale, ses codes d'accès ainsi que les instructions de vote électronique accompagnés des professions de foi. Les salariés inactifs recevront quant à eux, en complément, un kit de vote par correspondance.

Voir et Télécharger le tract

Vote électronique :

Le vote électronique est proposé à la fois aux salariés actifs et inactifs dans la période du 22 juin à 10h00 au 26 juin à 12h00.

Vous aurez tous la possibilité de voter à tout moment, à partir de n'importe quel terminal Internet ou Intranet (lien direct avec le site du prestataire), de votre lieu de travail, de votre domicile ou tout autre lieu offrant un accès Internet.

Vote par correspondance :

Le vote par correspondance est uniquement réservé aux inactifs, et ce jusqu'au 26 juin à 12h00. Pour voter, vous devrez détacher l'étiquette qui correspond à la liste de votre choix et la coller à l'emplacement réservé à cet effet sur le bulletin de vote. Ensuite, vous devrez détacher le bulletin de vote et l'insérer dans l'enveloppe « T » opaque comportant votre code à barres et déposer le pli dans une boîte aux lettres.

Afin de faciliter votre démarche :

Il sera mis à disposition dans les CMCAS, les SLV, centres de vacances CCAS, des ordinateurs pour les retraités ne disposant pas d'ordinateur ou qui seraient en congés dans la semaine du 22 au 26 juin 2009.

A tous. Dès le 23 juin, nous vous demandons de vous mobiliser et d'aider les électeurs à voter afin de leur faciliter un maximum la tâche. Le vote électronique prime sur le vote par correspondance, aussi nous vous demandons de favoriser ce mode de scrutin. En effet, il peut être utile en cas d'oubli d'envoi du vote par correspondance, d'envoi tardif ou d'erreur de vote, etc